

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. 1

MONTRÉAL, 15 SEPTEMBRE 1894

No. 2

SOMMAIRE :

BIENVENUE, *Duroc*. — LE REFERENDUM ET LE PLÉBISCITE, *Politique*. — LES LEÇONS DES CLASSIQUES, *Charlot*. — GRANDES MANGEUVRES, *Jules Lauos*. — LA MUSE ANARCHISTE, *Henri Roulland*. — L'HOSPITALITÉ, (suite) *Cunisset Carnot*.

BIENVENUE

Nous avons eu dans le port de Montréal la visite d'un vaisseau français qui a passé parmi nous quelques jours.

Ces trop courtes journées, dans lesquelles le drapeau tricolore a flotté devant notre ville, ont fourni à nos sympathies, à notre amour pour l'ancienne mère-patrie l'occasion de s'exhaler et de s'exprimer librement, dans toute leur étendue.

Aux frères de la vieille France nous avons donné notre accolade fraternelle et nous avons répété ces vieilles protestations d'amitié toujours jeunes quand elles partent du cœur.

La venue des marins français et le salut du pavillon tricolore ont eu cette année une signification plus touchante encore que les années précédentes.

Cette clique immonde de castors, dont nous décrivions l'autre jour les méthodes gluantes, avait imaginé, à propos de l'Exposition de Québec, de tenter un nouvel assaut contre nos chers sentiments français.

Profitant d'une erreur que doivent bien regretter aujourd'hui ceux qui s'en sont rendus coupables, les castors mis à la tête de l'organisation d'une exposition provinciale à Québec,

LE RÉVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal. Le prix dans les débits de journaux est 5 cts. par numéro.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,
22 Rue St-Gabriel, Montréal.

avaient conçu le projet d'humilier et d'insulter l'étendard de la France.

Il avait été décrété en petit comité que le drapeau français ne pourrait pas être arboré dans la grande fête à laquelle étaient conviés tous les exposants français de notre province.

Les trois flamboyantes couleurs qui flottent à la tête de nos sociétés nationales, qui sont arborées dans toutes nos démonstrations étaient ignominieusement proscrites.

Ainsi en avait décidé le sénateur Landry, chef des castors québécois.

Mais tant d'asservissement anti-français, tant de platitude anglophile, n'ont pas eu le triste avantage de triompher.

Les castors ennemis de la France, ennemis de la langue française, ennemis de la République, ont été abaissés, humiliés, flétris.

Les Landry et autres qui rêvaient de trainer le tricolore dans la boue ont reçu une écrasante leçon.

Tandis que les francophobes de l'exposition avaient mis en interdit les trois couleurs, le gouverneur général en ornait les menus du banquet qu'il offrait aux officiers du vaisseau amiral.

Tandis que l'on voulait rabaisser la France républicaine en bavant sur son drapeau, le mouvement spontané de la population rachetait les injures proférées, les insultes prodiguées et la bave expectorée par l'armée des rongeurs dont notre écusson a adopté l'emblème qui n'est aujourd'hui qu'une moquerie.

A Montréal, où l'esprit est au réveil, où les effluves de la liberté soufflent largement, une pareille faute n'était pas à craindre.

Montréal est une ville libre et une cité républicaine et démocratique.

Aussi, les représentants de la France ont-ils été accueillis avec amour et avec respect.

Quatre jours durant, ils nous ont donné l'illusion de la patrie absente et nous ont apporté le souffle de leurs hautes aspirations généreuses et patriotiques.

Nous les saluons de tout notre cœur et de toutes nos forces.

Nous disons à la fois salut et adieu, mais aussi nous leur crions bien fort : au revoir !

DUROC

LE REFERENDUM ET LE PLEBISCITE

La république suisse si jalouse de sauvegarder sa neutralité territoriale contre tous les envahissements a fortifié également sa constitution politique au moyen d'un appel direct au peuple contre les changements soudains qui peuvent, sur le moment, paraître plausibles, utiles et désirables, mais qui, après examen et réflexion peuvent être reconnus comme prématurés ou dangereux ; en même temps, en vertu de ce droit immuable de pétition qui fait le fond du système britannique, une législature retardataire ou réactionnaire peut être obligée de soumettre à l'opinion de tous des mesures qui, dans l'opinion d'un certain nombre d'électeurs exigent une action immédiate.

Le mode constitutionnel d'application de ces deux principes s'appelle *referendum* et fonctionne comme suit :

1o Si les deux branches de l'assemblée fédérale s'entendent sur un amendement à la constitution, cet amendement doit être soumis à la ratification du peuple avant d'entrer en vigueur.

2o Si une des branches de l'assemblée approuve l'amendement et si l'autre y est opposée, ou si 50,000 électeurs demandent un amendement, le changement doit être soumis au vote populaire. Si le vote est favorable, une élection nouvelle des deux Conseils doit avoir lieu pour faire le changement nécessaire et une loi comportant ce changement que devait approuver d'abord l'assemblée, est adoptée, si elle a l'approbation du vote populaire et de la majorité des cantons de la confédération.

3o Sur la pétition de 30,000 voteurs ou de huit cantons, tout statut de l'assemblée fédérale doit être soumis à l'approbation du peuple.

On voit que le referendum est obligatoire dans tous les cas où il s'agit d'amender la constitution. Sur tous les autres sujets, la législation de l'Assemblée Fédérale est définitive à moins qu'il n'y ait une demande de scrutin populaire dans les conditions citées plus haut. Dans les cantons, qui correspondent assez à nos comtés provinciaux, on peut, de la même façon demander l'expression complète de l'opinion publique du canton.

Le système de contrôle populaire fonctionne en Suisse depuis 1874 et bien qu'il paraisse amoindrir l'importance de l'assemblée, puisqu'il permet d'en appeler au peuple de sa législation, néanmoins, il a toujours donné satisfaction. *L'Edinburg Review*, dans un article récent disait : "La démocratie suisse a combattu et renversé tous les obstacles à son unité nationale qui provenaient de différences de races, de désaccord

religieux, d'animosités historiques et de la difficulté inhérente au fédéralisme de concilier l'autorité nationale avec les droits des Etats. Sa paix et son unité actuelles sont dues, pour la part que la forme de gouvernement apporte à la prospérité nationale, à sa constitution. La constitution suisse a donné tout ce que la meilleure politique peut donner : "le libre essor à l'énergie et au génie de la nation."

Pour un canadien, la constitution suisse bouleverse toutes les idées de gouvernement de parti admises dans ce pays-ci. Nous suivons les principes de la politique anglaise et nous attendons de l'un ou l'autre des grands partis politiques du jour le redressement de nos griefs et quelles que soient les objections soulevées par le zèle excessif des chefs de parti ou les moyens employés pour atteindre leur but, il faut admettre qu'un système qui, de précédent en précédent, a grandi jusqu'à devenir la constitution britannique doit avoir quelques mérites.

Les plus grands hommes d'état anglais ont marché depuis des années sous la bannière des partis souverains et leur pouvoir d'organisation a obtenu dans l'ordre de la liberté civile et religieuse des victoires qui font la gloire de la race anglo-saxonne.

Comme toutes les institutions humaines ce système a ses imperfections et s'il a pu agrandir le cercle des libertés, dans bien des cas aussi, il a pu provoquer la tyrannie et faciliter l'oppression.

Mais, il en est de même de la démocratie et du pouvoir ecclésiastique ; pourtant, personne ne songerait à en demander l'annulation dans leur sphère respective.

Cependant, il peut, quelquefois, se présenter des questions d'intérêt national d'une importance telle qu'elles attirent l'attention intelligente du peuple, en dehors des partis.

La confédération des provinces canadiennes en 1867 était une question de ce genre ; le maintien de l'Union aux Etats-Unis en était une autre ; comme est le Home Rule pour l'Irlande.

Dans les questions de ce genre, le *referendum*, isolé de toutes les autres questions politiques serait du plus grand secours.

Si les délégués qui ont réglé les termes primitifs de la Confédération avaient demandé aux législatures des différentes provinces d'en soumettre les conditions à l'approbation de la population du Canada, il est certain que l'on serait arrivé beaucoup plus tôt à la création du sentiment d'unité qui progresse si difficilement, et que la prospérité générale aurait suivi une marche beaucoup plus rapide.

Si le Congrès des Etats-Unis en avait appelé au peuple pour faire amender la constitution au sujet de l'esclavage, plutôt que de tergiverser avec la question

pendant près d'un demi-siècle à la demande des propriétaires d'esclaves du Sud, des millions d'argent et des milliers d'existences auraient été épargnés ; si la Chambre des Communes avait dit : nous allons avoir un vote sur la question du Home Rule en dehors de toute autre question politique, bien des heures de début accrimonieux auraient été évitées et la solution de ce grand problème aurait fait des progrès que l'on ne peut concevoir.

Le Dr Bourinot, dans ses remarquables *Etudes de politique comparée*, dit :

"Lorsqu'une question est présentée au peuple au moyen du *referendum*, il n'y a pas de question de parti pour influencer sa décision ; les voteurs ne sont pas soumis au fatal désir de conserver tels ou tels hommes au pouvoir. La nature de la question qui leur est présentée est bien connue de tous ; elle a été entièrement discutée dans les Conseils de la nation et les hommes peuvent donner leur vote en connaissance de cause.

"Un vote en vertu du *referendum* suisse et un appel au peuple suivant le système anglais se font dans des conditions bien différentes : dans un cas le *referendum* donne une expression impartiale d'opinion sur une question et dans l'autre cas, celui de l'appel au peuple les grandes mesures d'intérêt public sont enterrées sous une foule de considérations subordonnées et qui ne se rattachent pas à la question."

Aux Etats-Unis, l'adoption d'une nouvelle constitution par un Etat ou les amendements qui pouvaient être présentés par la législature, étaient toujours soumis à la ratification du peuple. Dès 1778, la législature du Massachusetts soumettait à ses électeurs un projet de constitution et cette pratique a depuis été suivie par tous les Etats de l'Union.

Dans certains cas, un vote est pris pour la nomination de délégués dont la mission spéciale est de préparer le plan de constitution ; mais, que le plan soit préparé par la législature ou sur les instances d'une convention populaire, l'action et le contrôle populaire sur la constitution restent les mêmes dans les deux cas.

De fait, quelques Etats ont, dans leur constitution certaines des dispositions pour soumettre directement au peuple des questions ordinairement réglées par la législature. Le Wisconsin, dans sa constitution, règle que les électeurs décideront si une banque doit recevoir ou non une charte : le Minnesota déclare dans sa constitution que certaines lois de chemins de fer ne pourront pas prendre effet avant d'avoir été jugées et acceptées par la majorité des électeurs.

Quelquefois une législature soumet au peuple une question à l'égard de laquelle, il existe un conflit sérieux d'opinion sous forme d'amendement constitutionnel. La législature de l'Indiana, du Nebraska,

Ohio et Oregon ont suivi cette ligne de conduite pour étendre aux femmes le droit de suffrage et en 1876, le Colorado qui avait, par sa constitution, des pouvoirs spéciaux pour voter sur cette question l'a même soumise aux électeurs.

Il est inutile d'ajouter que dans tous ces cas, le droit demandé a été refusé.

L'Angleterre, les Etats-Unis et le Canada ont suivi en certaines circonstances un autre mode de *referendum* qui consiste à passer une législation qui ne peut entrer en vigueur qu'après avoir été adoptée par le peuple. En Angleterre, par exemple, avant qu'une taxe puisse être perçue pour l'établissement d'une bibliothèque gratuite, il faut prendre le vote de tous les contribuables. Aux Etats-Unis, dans la plupart des Etats, le trafic des boissons alcooliques est soumis au système d'option locale.

La première législation canadienne qui impliquait le principe du *referendum* fut l'Acte de la Tempérance de 1864 connu sous le nom de Dunkin Act.

En vertu de cet acte, les conseils municipaux pouvaient passer un règlement pour la prohibition du trafic des liqueurs alcooliques, mais ce règlement ne pouvait pas entrer en vigueur avant d'avoir été approuvé par la majorité des électeurs. Dans ce cas, la Législature qui avait sans conteste le droit de proclamer la prohibition déléguait ses pouvoirs aux électeurs et laissait l'initiative aux Conseils municipaux au lieu de la confier à un certain nombre de pétitionnaires comme dans le *referendum* Suisse. Des pouvoirs analogues furent confiés aux électeurs par l'Acte de Tempérance de 1879, en laissant, dans ce cas, l'initiative à un certain nombre d'électeurs dans chaque district électoral.

Les pouvoirs exercés par l'ancien Parlement du Canada en vertu de l'Acte de Tempérance de 1864 sont maintenant en litige devant les tribunaux, mais pourtant la Législature d'Ontario en jouit encore et l'Acte des licences de cette province les a étendus aux électeurs des subdivisions de votation pour ce qui a trait au transport des licences.

Les législatures ont également accordé aux Conseils municipaux, le droit de soumettre à la ratification du vote populaire certaines questions, par exemple :

1o. Avant qu'une bibliothèque gratuite puisse être établie dans une municipalité, il faut obtenir l'approbation des électeurs ;

2o. Avant d'émettre des débetures créant une dette au-dessus d'un certain montant, il faut consulter par un scrutin l'opinion des contribuables de la municipalité.

3o. Les bonus pour l'encouragement des industries ou des chemins de fer doivent être approuvés par les contribuables.

Le choix même de l'emplacement d'une école fait l'objet d'un vote populaire.

La législation à laquelle on vient de faire allusion a cependant, dans tous les cas, inclus les considérations suivantes :

1o Un corps législatif : soit la Chambre des Communes, le Parlement du Canada, la Législature d'Etat, le Conseil Municipal, ou le Bureau des Commissaires d'Ecole doivent avoir pris d'abord la responsabilité d'exprimer une opinion sur la question soumise.

2o L'opinion ainsi exprimée sous forme de Statut ou de règlement doit être soumise à l'approbation du peuple.

(a) Directement par l'autorité qui l'a adoptée.

(b) Par l'intervention d'un autre corps ayant l'autorité nécessaire pour demander cette adoption.

(c) Par pétition des électeurs eux-mêmes.

Ce mécanisme du système comporte donc les opérations suivantes :

1o La discussion de la question dans le corps législatif où le pouvoir prend naissance.

2o La discussion de la question par le pouvoir subalterne autorisé à faire la deuxième démarche.

3o La discussion de la question au scrutin avant la ratification par le peuple.

Tous les éléments d'examen public dans l'étendue la plus complète de l'expression sont donc réunis pour fixer les mérites de la question soumise.

Il existe encore un autre moyen d'obtenir une expression d'opinion publique, à l'égard duquel notre constitution est muette et qui, jusqu'à présent n'a pas joué un rôle très important dans le mouvement politique d'aucun pays: c'est le plébiscite.

Bien que le nom soit nouveau dans le vocabulaire politique, la chose, en elle-même est ancienne.

Dans les luttes de l'ancienne Rome entre plébéiens et patriciens pour conquérir le pouvoir politique, il existe un acte connu sous le nom de Lex Hortensia, adoptée en 296 avant J. C. en vertu duquel les décisions de l'assemblée plébéienne avaient force de loi; du même coup le peuple obtint une voix égale à la noblesse dans le gouvernement.

Les Actes passés par l'assemblée plébéienne s'appelaient *plebiscita*.

Napoléon Ier en 1804 et Napoléon III^è en 1852 s'en sont servis pour faire approuver leur accession au pouvoir.

Dans l'Etat de New-York il y a quelques années, la Législature ayant été tourmentée et tirillée à propos de la concurrence entre les objets manufacturés dans les prisons et les produits du travail libre, se décida à demander l'opinion des électeurs en général et un acte

fut passé à cet effet, pour que tout l'Etat pût voter sur la question.

Naturellement la décision de ce vote ne liait pas la Législature et, comme le Professeur Bryce dit dans son livre *La Nation Américaine* : " Bien que la Législature ne pût pas espérer en proposant un amendement constitutionnel permettre au peuple de légiférer sur la question, elle pouvait demander au peuple de donner son avis sur la législation à passer et ensuite, connaissant l'esprit public, elle pouvait adopter un Statut conforme au désir populaire. "

Dans les cas de plébiscite que nous venons de citer, il ne s'agit pas de législation immédiate.

La pratique constitutionnelle anglaise, lorsqu'il s'agit de consulter l'opinion publique sur une mesure d'importance est de dissoudre le Parlement et d'en appeler au pays.

La Professeur Bryce expose comme suit cette pratique constitutionnelle :

" On commence à maintenir comme une doctrine constitutionnelle que si la Chambre des Communes passe une mesure de haute importance, la Chambre des Lords a le droit de la rejeter pour obliger le gouvernement à dissoudre le Parlement et à en appeler à l'électorat. Tout indique que cette idée fait son chemin et que, même, laissant de côté la Chambre des Lords, la Chambre des Communes n'est plus, — moralement, bien qu'elle le soit légalement — autorisée à passer un Bill altérant sérieusement la constitution sans l'avoir soumis aux électeurs aux élections générales. Bien qu'elles soient pour la forme une expression d'opinion sur le choix de personne comme députés ou membres des Communes les élections sont pratiquement devenues des expressions d'opinion populaire sur deux ou trois mesures qui sont alors proposées et discutées par les chefs de partis, en même temps qu'un vote de confiance ou de non-confiance dans le gouvernement du jour. C'est en substance un vote sur ces mesures, bien que le vote ne se donne que sur ces principes généraux et non pas comme dans le *referendum* suisse sur des statuts déjà passés par la Législature. Ainsi, même dans un pays qui soutient irrévocablement et se consacre tout entier à la suprématie absolue de la Chambre représentative, l'idée de l'appel direct au peuple a fait un progrès. "

Et le même auteur dit en somme que la Chambre des Communes, par ses représentants s'approche du peuple et lui demande s'il approuve certaines mesures ; il lui demande, au cas où il les approuverait d'indiquer cette approbation non pas en votant les mesures directement eux-mêmes comme en Suisse, mais en votant pour un individu, comme incarnation de la mesure ; en d'autres termes, le peuple de la Grande-Bretagne, dans des élections générales donne instruction à ses représen-

tants de passer certaines mesures qui, ensuite, sont adoptées en vertu de ces instructions.

Dans un plébiscite l'ordre de choses est inverse.

Le parlement au lieu d'adopter une mesure et de l'exposer aux hasards d'élections adverses sous la personne des députés ministériels et au rappel qui en serait la conséquence, demande au peuple d'abord l'approbation du principe en général et laisse ensuite à la Législature le soin de donner un effet statutaire à ce principe par la suite.

Les objections faites au principe sont les suivantes :

1o. On le dit anti-britannique. Il en était ainsi du scrutin secret, du suffrage par tête, du système de gouvernement fédéral, de l'électorat municipal pour les femmes, de l'option locale, du gouvernement municipal, des écoles libres, du libre échange, de l'arbitrage international. Dans ce siècle de progrès, il ne convient pas à un gouvernement de rester stationnaire quand les autres sciences font de si rapides progrès.

2o. Il réduit la responsabilité du Parlement. Quand même ce serait vrai, où est le mal ? Dans les temps modernes, la tendance des institutions représentatives est fortement en faveur de la diffusion des responsabilités et de leur décentralisation. Notre système fédéral est basé pratiquement sur la théorie que la perfection du gouvernement repose sur la subdivision judicieuse de l'autorité.

La dignité du Parlement a-t-elle souffert pour avoir concédé à l'autorité municipale, aux Bureaux d'écoles et aux autres corporations des pouvoirs indépendants dans leurs sphères respectives ? La Chambre des Communes est-elle abaissée aujourd'hui parce qu'une législation récente a conféré aux Conseils de Comté des pouvoirs qu'elle exerçait, il y a cinq ans ? D'ailleurs, même en vertu d'un plébiscite, le Parlement doit endosser la responsabilité de son action avant de donner effet à l'expression de l'opinion publique.

3o Il affaiblit la responsabilité du pouvoir exécutif. Nous dirons encore : où est le mal ? Le pouvoir exécutif doit prendre la responsabilité de demander au Parlement l'appel au peuple sur les questions avant de faire prendre un vote à leur égard.

Si la ligne de conduite projetée n'est pas sage, le Parlement peut, d'abord, condamner les mesures proposées, ce qui amène la démission de l'exécutif, ou bien, le peuple peut condamner ces mesures au scrutin, ce qui signifie le renversement du gouvernement. Pour ce qui regarde le pouvoir exécutif, le plébiscite à son égard n'est pas autre chose qu'un moyen de s'assurer de l'opinion publique.

Au lieu de recevoir des pétitions d'individus et de corporations, pétitions décidées à des assemblées publiques ou rédigées par des organisations diverses à titre

d'expressions de l'opinion publique, on demande simplement au peuple tout entier de dire froidement et délibérément ce qu'il pense des questions qui lui sont soumises et, une fois l'expression d'opinion reçue, l'exécutif prend sur lui la responsabilité d'accepter ou de rejeter l'avis reçu.

Le plébiscite déprécie l'individualité de l'homme public. Pourquoi ? L'importance des questions discutées reste la même. Les hommes qui désirent leur adoption n'ont pas plus belle occasion de propager leurs vues. Chaque converti devient un allié. Chaque argument plausible représente un vote. Il n'y a pas confusion de questions en jeu et il ne peut y avoir pour lui aucune incertitude du résultat si ses vues sont adoptées par la majorité. Il est difficile de trouver plus belle chance pour un homme honnête et vaillant.

En faveur du plébiscite on peut énumérer les considérations suivantes :

1o. C'est un appel au jugement calme de l'électorat sur une question unique,—il s'agit d'un oui ou d'un non. Au lieu d'un jury de douze, comme dans les causes civiles ou criminelles, c'est le jury d'une nation et les jurés savent que leur verdict doit les atteindre eux et leurs enfants jusqu'à la génération la plus reculée.

2o Il augmente la responsabilité des électeurs. En dernière analyse, la souveraineté leur reste. Pourquoi cette souveraineté ne serait-elle pas consultée dans les affaires de l'Etat. S'il y a un mal à extirper, qui doit profiter de cette opération, sinon le peuple ? S'il y a une grande réforme nationale à accomplir, pourquoi ne pas donner l'occasion d'y contribuer, pourquoi ne pas toujours proclamer la doctrine d'Edmund Burke : " Le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple."

3o Il assure la stabilité de la législation. En 1855 le Nouveau-Brunswick avait adopté une loi de prohibition ; l'année suivante, elle fut rappelée et Sir Leonard Tilley, pendant qu'il était lieutenant-gouverneur de la province disait que ce rappel avait été désastreux pour la cause de la tempérance. La constance en matière de législation est aussi importante que le progrès. Dans la constitution anglaise la Chambre des Lords est supposée destinée à entraver une législation hâtive de la chambre des Communes.

Il en est de même de notre sénat canadien, mais on avouera qu'il serait temps d'édicter une législation nouvelle pour étayer cette garantie en soumettant à un plébiscite les grandes questions.

4o Le plébiscite est un instrument d'éducation. Voter avec son parti dans les élections générales n'est pas nécessairement un violent effort d'intelligence

électorale bien que cela requière quelquefois une foi robuste dans les chefs du parti. Voter intelligemment sur une question difficile et embarrassée comme la prohibition, cela demande de l'étude et de la réflexion.

Pour se former un jugement sur une question importante la comparaison des chefs de parti doit disparaître et la responsabilité de résoudre un problème sur sa valeur intrinsèque doit être envisagée face à face.

Le plébiscite dans la forme que nous venons de citer a déjà été bien accueilli au Canada pour la législation d'un caractère important et même lorsqu'il ne s'agissait pas de législation.

La grande convention de tempérance à Montréal en 1875 avait recommandé l'adoption d'une loi prohibant la vente des liqueurs, pourvu qu'elle fût soumise à la ratification par le peuple. Dans la même année, le Sénat du Canada, par un vote de 25 contre 17 déclara que le gouvernement, était convaincu que l'opinion publique ressortant des pétitions soumises au Parlement ne justifiait pas la présentation d'une loi de prohibition et qu'il était désirable d'avoir au plus tôt un vote de l'électorat.

Les législatures d'Ontario, du Manitoba et de l'Île du Prince Edouard ont accepté le principe du plébiscite pour ce qui a trait à la prohibition.

La grande convention libérale d'Ottawa et l'hon. M. Laurier à Winnipeg ont admis dans leur programme le plébiscite pour le règlement de la question de prohibition.

L'opinion publique au Canada nous semble donc pour le moment, du moins, plus favorable au plébiscite qu'au referendum et à l'initiative ainsi qu'aux autres modes d'appel au peuple.

POLITIQUE

LES LEÇONS DES CLASSIQUES

A quoi sert donc cette belle éducation classique avec laquelle on martyrise les plus belles années de notre vie.

Est-il assez grotesque, assez dénaturé, cet enseignement ! Rien n'y est à sa place, ou bien à la lente éclosion de "l'homme", elle s'applique à fabriquer le déclassé. A quoi servent ces études qui nous initient à l'histoire mensongère de l'antiquité ? Pourquoi ces enthousiasmes de commande de nos maîtres pour les exploits problématiques des Cynégire et autres Grecs fabuleux, pour le coup de poignard et le brasero de Mucius Scévola, pour l'abominable justice de ce hideux Brutus décapitant ses

propres fils ? Ces choses-là ont-elles jamais suscité un courage ou un patriotisme original ? Est-ce que nos soldats escaladant Sébastopol, sans connaître l'histoire de Thémistocle, ne valent pas dix fois plus que les Grecs ? Est-ce que Porcon de la Barbirais ne vaut pas Régulus, la Palisse, mieux que cet imbécile qui se brûla la main pour la punir d'une erreur sans l'assassinat ?

Pourquoi ne pas expliquer de suite à cet enfant qu'il ne doit pas prendre au sérieux ces grandes scènes vues par le gros bout de la lunette, lui faire discerner le faux du vrai.

Ces études que nous poursuivons au collège n'ont d'autre fin que d'orner notre esprit et d'exercer notre jugement. Mais gardons-nous de croire qu'elles aient la moindre utilité professionnelle. Dans le monde, rien ne ressemble à l'enseignement des livres. Les héros n'y sont pas d'une essence supérieure aux autres hommes, et il y a un héros dans la peau de tout honnête homme. L'honnête homme lui-même est plus rare qu'on ne le croit, j'entends l'homme complètement honnête. En général, on le reconnaît à ce signe qu'il sera volontiers naïf, ne croyant pas au mal, parce qu'il ne le portera point en lui, qu'il agira simplement et parlera de même, sans phrase et sans éclats de voix, qu'il aimera son prochain dans la pratique, c'est-à-dire sans arborer aucune théorie sociale, sans adopter aucun système, aucune rubrique, se contentant de la charité, au lieu de la philanthropie, laissant sa main gauche dans sa poche gauche, lorsque sa main droite tirera l'aumône de sa poche droite, et surtout qu'il ne battra pas monnaie avec sa vertu, qu'il ne l'affichera pas pour obtenir un mandat de député, et qu'il ne visera point la justice naturelle, celle que les habiles laissent aux niais, sous prétexte que *dans le commerce tout est permis*.

Ne cherchons point la compagnie des paladins, nous nous tromperions au fer blanc de leurs casques. Depuis que le progrès des armes à feu a supprimé l'emploi des armures métalliques, cette quincaillerie n'est plus de mise que sur les tréteaux.

Ne nous mettons point en peine d'accomplir des exploits. Les huissiers ont le monopole d'accomplir de ces sortes de besognes, et leurs rapports avec nous ne pourraient que nous être souverainement désagréables.

Par le fait même que les honnêtes gens sont rares, les coquins sont innombrables. Ils pullulent. L'expérience apprendra à les distribuer en plusieurs classes : les malfaiteurs avérés, ceux qui vont au bain ou à la guillotine, ce sont de beaucoup les moins nombreux et les moins redoutables ; les malhonnêtes gens, qui vont quelquefois en prison ; ils forment une notable proportion de l'espèce humaine ; les faux honnêtes gens, ceux qui manquent à leur parole, qui fraudent leur marchandise, qui ne tiennent pas leurs promesses, qui mentent au public, et aux particuliers, qui vendraient leur père, qui dépouilleraient les veuves et les orphelins avec une ligne de contrat, ou simplement une signature, qui trouvent naturel de boire du champagne en refusant de l'eau potable aux pauvres diables.

Recommandons donc à la jeunesse de ne se laisser jamais aller à se croire grand homme parce qu'elle l'aura rêvé ; pas davantage à se décourager parce qu'elle n'a pu l'être. L'immense majorité des humains forme un troupeau dans les rangs duquel on peut tenir une place honorable avec du bon sens et de la conduite. Ne nous attendons point à être aidés dans nos entreprises. On nous demandera force services ; on ne nous en rendra aucun.

Ne tirons point vanité des succès que nous pourrions obtenir. Contrôlons les éloges au moyen des dénigrement, qui sont leurs valets de chambre. N'attachons aucune importance aux compliments ; ils ne sont que l'exorde d'une demande.

Voilà quelques maximes que je dédie à mes amis canadiens, depuis le séminariste jusqu'au futur avocat.

CHARLOT

GRANDES MANŒUVRES

(POUR LE RÉVEIL)

Couchés sur un coude dans l'herbe, appuyés aux troncs rugueux des chênes au bord du chemin, fumant ici, blaguant là par petits groupes, les hommes de la première compagnie, premier bataillon du cent vingt-quatrième faisaient étape.

Les orteils cuisaient à plusieurs, d'autres sentaient dans leur gorge remonter la pomme d'Adam prise du désir de boire, de se laver une bonne fois, la poussière avalée sur une route de quarante kilomètres abattus par une chaleur du diable.

Et le petit ruisseau coulait en bas du talus si frais, dans les glâneux aiguillés et pointus comme des bayonnettes : il gazouillait, il excitait des appétits férocés des amours violentes, des envies larmoyantes, sacrées, pour parler comme le lignard Chamu.

Mais, le petit sous-lieutenant Ravé avait formellement défendu d'y toucher. Un gros garçon qui n'avait pas compris et s'était trempé le talon dans l'eau fraîche fut nanté de deux jours et le gracieux Ravé gueula rageusement qu'il fourrerait dedans ces sacrés vire-bouse qui veulent se finir en buvant froid et se baignant en sueur.

Et pourtant comme on s'en donnerait en dehors et en dedans, comme dans ce filet d'eau on éteindrait le feu qui brûle les cors trop frottés, la cheville écorchée par les bottes, la jambe engourdie, les bras, le cou, la tête, comme on se jetterait à plat ventre dans le regain pour lamper à l'aise, la gueule entière dans le ruisseau, par dessus les oreilles :

Il fallait en faire son denil. Ravé était là, debout sur ses dix ergots, important, gros, grasseyant, coque-ricotant. De temps à autre il consultait sa montre. Il allait donner les billets de logement pour la nuit.

Le sous-lieutenant Ravé était tout, sauf un aigle. Encore se croyait-il un génie.

Son père simple journalier ne se préoccupa jamais outre mesure de ce que devenait le gamin ; sa mère lavait la vaisselle chez le curé quand c'était jour de conférence et elle gagnait ainsi quarante sous, plus un panier de restes.

A chaque conférence la Ravé emportait de la man-guille pour neuf repas.

Quand il fut en âge la Ravé prit avec elle son petit Ravé pour verser à boire à messieurs les prêtres. Ce fut le commencement de sa fortune.

Le curé aimait la flatterie. Mon Dieu ! cela ne fai-sait pas grand mal de le flatter et ça rapportait bien. Il plaça le petit Ravé au séminaire de Puits-entre-Monts avec l'argent d'un jeune comte, d'un vieux

bourgeois qui réparait ses vols et une vieille fille qui se ruinait de dépit.

Tout ce temps-là, la Ravé aidait la servante du prêtre les jours de conférence, approvisionnait le presbytère de commérages, se faisait jalouser et haïr de tout le bourg. C'était le moyen unique d'intéresser monsieur le curé et sa servante à l'avenir de son fils ; c'était le bon.

Cependant Ravé n'apprit rien, sinon à être préten-tieux, dédaigneux, plein de lui-même et de mépris pour les autres.

Aujourd'hui il ne verserait plus à boire à messieurs les prêtres ; il rougirait de sa mère qui rinçait leurs verres et de son père le journalier : Ces sacrés vire-bouse de paysans !

On connaissait son histoire au corps et la première compagnie le détestait cordialement pour sa nullité et sa suffisance.

L'eau ne vient pas à la bouche de s'entendre appe-ler "Sacrés vire-bouse de paysans" par un bout d'homme sorti de rien et qui ne s'est pas fait lui-même.

Et puis ces fictures ne sonnent pas bien, même aux oreilles de pious-pious grossiers que nous étions.

On n'aimait pas ses airs de rajah ! voilà.

Passe de dire à des hommes : Ne buvez pas en cha-leur : Ne baignez point vos pieds avant que l'épiderme soit reposé : Mais, de but en blanc guérir notre soif et nos empoles d'un : Sacrés vire-bouse !

Le général Chose était plus paternel.

Et puis le petit Ravé ne savait pas ce que c'était que d'être démangé sous la plante des pieds à force de marcher. Il était entré là-bas dans une ferme boire un verre de lait et les hommes n'en demandent pas tant.

Quand on est à la guerre il faudrait que tout le monde tirât la langue ensemble !

Si les *capots* et les *sergents* attrapent une bonne bec-quée, tant mieux, quand c'est avec les camarades !

Pour lors, le sous-lieutenant Ravé aveignit ses billets et : *Tururulolulu*, le clairon nous mit debout, le petit doigt sur la couture du pantalon.

Moment solennel que celui où l'on attend son billet de logement.

Où coucherons-nous, ce soir ?

Dans un lit bien doux avec le camarade à côté ? Sur une botte de paille dans l'écurie ?

Irons-nous frapper à la porte du fermier ?

Serons-nous reçus chez de vieux couples sans enfants qui nous ehoient toujours ? Chez des richards qui se barricadent et ne nous offrent pas un chou pour don-ner du goût à notre pot-au-feu ?

Chez des patriotes qui ont des filles avenantes ? Des patriotes qui nous disent—Laissez reposer la marmite

et les gamelles, vous soupez avec nous—Et la nuit on rêve au pays, à ses sœurs et à ses fiancées.

Affronterons-nous ces bourgeois qui font de la politique et ignorent tout ce que ne dit point leur journal ; qui nous assomment de leur royalisme et de leur républicanisme, avec qui il faut crier : Vive Henri V ou Vive la Troisième République, sous peine d'aller coucher avec le dogue ?

Des pions-pions, se sont des choses pour se battre se rosser et s'éventrer en temps voulu et qui ne connaissent du gouvernement que la enlotte rouge.

Pendant que chacun se récite de la sorte son petit monologue les hommes sont répartis par groupes de deux, trois ou quatre.

Nous saisissons le nom d'un certain Trouillard dans la liste que grasseye le petit Ravé.

Trouillard bon gré mal gré logera Chanu et le gros garçon qui s'était trempé le talon dans la source.

Nos billets portent que nous mangeons la soupe en nos quartiers respectifs. La faim donne des jambes et aussi le désir de savoir qui nous hébergera.

Trouillard ne dit rien. Nous serons renseignés sous peu, à l'entrée du village.

Chanu et le gros Popof rechargent leur havre-sac.

C'est un poids qui ne permet guère de s'envoler, remarque Chanu. La marmite, la gamelle, les quatre-vingt cartouches, la brosse et la paire de chaussons, les deux chemises, tout cela vous colle une bosse dans le creux des deux épaules. On rit. Cette marmite, ce qu'elle a l'air martial avec ces coups de bottes dans le ventre, reçus à la dégelée de la Bérézina ! Et la gamelle c'est elle qui en a vu du bœuf qui était de la vache avec des turnips et des oignons de pavots ! Et le biscuit dans lequel on laisse ses dents pour les broser ! Paise !

Sacrebleu, ce qu'on se frotte les mains, rien que d'y songer !

—Holà ! petite mère, pourriez-vous renseigner de braves soldats ?

Une vieille aux reins cassés ligotait un fagot de branches mortes sur la première marche d'un calvaire. Penchée en avant et le dos tourné, elle laissait voir ses bas en tire-bouchon autour de deux tibias pareils aussi à deux ramilles sèches, mais elle n'entendit point.

—Haïe, la petite mère ! tonna Popof.

—Connaissez-vous M. Trouillard ?

—Il y a Tronillard, et M. Trouillard, répondit la femme.

—Alors, ils sont deux de ce nom dans le village ?

—Il y a M. le curé Trouillard et, sauf votre respect, le vidangeur Trouillard.

—Lequel est lequel ? interrogea Popof.

—Imbécile, le curé, dit Chanu en repartant sur le pied gauche.

Le bourg apparaissait au détour du chemin, bâti des deux côtés de la route.

En face de l'église une muraille de pierres sèches enfermait un jardin et une coquette maison en tuffeau.

Un gros bouquet de coudriers, de cèdres du Liban, de boules de neige dépassait la crête du mur et pendait dans le fossé de la route masquait un portail surmonté d'une croix de fer.

—Là, le presbytère dit Popof, ça me travaille !

—Allons, sacrebleu, on ne nous mangera pas sans boire. Et Chanu poussa le gros Popof dans la cour.

Il y avait deux portes et deux escaliers ; l'un menait sans doute à la cuisine et l'autre au salon. Chanu s'en va sonner à la grande porte. Rien. Il tire plus fort la patte de renard de la sonnette. Rien. Il ébranle la porte dans une secousse et arrache presque le corlon et la patte. Rien encore, rien toujours. Quand sur l'autre perron s'élançait une femme.

Chanu salue militairement et Popof enlève son képi.

—Par ici, par ici, glapit la douce apparition ; ils ont le diable au corps pour aller sonner à la porte d'honneur tous ces coureurs de grands chemins !

—Pardon, excusez, dit Chanu en remontant les marches de l'escalier de service, nous sommes soldats au 124ème. Pas de coureurs là-dedans et nous sommes consignés en logement chez M. Trouillard.

—Chez le vidangeur, pas chez M. le curé.

—Charnu fait un clin d'œil à Popof. Bel et bien chez M. le curé Trouillard pour la commodité du service et pour que la canaille des troupiers ne le dérange pas. Je suis le fils du cousin du jardinier du frère de Monseigneur.

Pupée ma vieille, pensa Chanu. Mais la servante ne se dérangeait pas. Elle était plantée dans la porte comme le Cerbère des enfers.

—Eh bien ! puisque vous êtes quelque chose à Monseigneur, je vous donnerai à chacun deux sous.

Et ajoutant l'action à la parole, elle avança aux deux hommes, entre ses doigts, deux pièces de dix centimes.

—Nous ne venons pas pour des sous, hurla Chanu, qui se sentait la moutarde monter au nez ! Etes-vous le curé, vous ? Portez-vous les culottes ici, sacrebleu ! Je veux voir le maître, et,, allez peler vos truffes !

Popof tirait violemment la manche du liguard. Lui avait peur.

—As-tu fini de me bouchonner, toi, grogna Chanu. Quand j'ai ordre de parler au maître, je n'entends pas que la cuisinière me confesse.

—Voyons, voyons, mes amis, que signifie ce braulebas ?

Monsieur le curé venait du jardin. Attiré par les éclats de voix il avait fermé son bréviaire en laissant son doigt entre les deux pages et braquant par-dessus ses lunettes bleues deux bons yeux blancs, il considérait Chanu et Popof.

—Monsieur le Curé, nous avons chez vous, ce soir, nos billets de logement.

—Ah ! très bien.

—Vous n'êtes tenu qu'à nous fournir un logement, si votre charité.

—Très bien.

—Où pourrons-nous faire notre cuisine ?

—Occupez pas. Promenez, jardin. Souper, six heures.

Madame Tapage, deux couverts et bouteille de Saumur.

Singulière frimousse que Madame Tapage. On apprit son histoire en attendant le sonper.

Elle s'était mariée à seize ans, avait élevé une douzaine de bambins, s'était battue avec son mari, avait eu un œil crevé, l'avait en remplacé par une boule de verre, avait porté des panaris à deux doigts d'une main et trois de l'autre, bref, était servante de curé après son divorce et desservait un peu la paroisse aussi.

—Allez-vous en, allez-vous en, disait-elle aux paroissiens, nous ne baptisons pas après cinq heures du soir. Ou bien :

—Nous dirons la messe pour vous vendredi.

Et puis chiche, hargneuse ; c'était l'idéal d'une bonne de prêtre.

M. Trouillard finissait Matines et Laudes à genoux, devant une madone au fond de la charmille.

Délicatement il détacha de l'arbre quelques poires jaunes en se rendant à la salle à manger.

Pendant qu'il se signait longuement Popof et Chanu faisaient l'inventaire de la table et mentalement priaient : Mon Dieu ! qu'il y en ait assez !

Il y en avait assez et du délicat ; des cuisses et des ailes de poulet froid, du rata et des salsifis en salade, des poires et du beurre. Il fallut goûter tous les pots de beurre de vaches différentes et les primeurs de vingt poiriers.

Et la bouteille donc. Le Saumur se buvait en mangeant mais avec le dessert on dégusta tous les Châteaux de France. Et le café et le pousse-café, et la *ringonnette* !

M. Trouillard devait être un fameux patriote ou un pioupion.

On causa de la guerre et des manœuvres. Chanu parlait bien, c'est-à-dire avait la réplique toujours prête et un beau langage de perroquet, surtout après la ringonnette.

Popof en son coin ne soufflait mot, mais à sa façon de se croiser les mains sur l'abdomen on devinait qu'il

n'aurait pas échangé sa place pour celle du sage Boudha. Chanu était reconcilié avec Madame Tapage, qui n'avait pas reparu depuis le *Benedicite*.

Elle avait glissé un mot à l'oreille de Monsieur le Curé, sans doute l'ordre d'être généreux, un mot grâce auquel probablement les lignards étaient si bien traités.

Cette bonne madame Tapage !

Ainsi, dit M. Trouillard, vous ne souhaitez plus rien

—Plus rien, M. le Curé, sinon un coin pour dormir.

—Chambre de Monseigneur, à cause de vous. Après bon repas, faut bonne chambre et doux lit.

—Trop de bonté, M. le Curé.

—Venez, que je vous montre. Vous vous souviendrez de moi quand vous reverrez votre ? . . . Monseigneur.

Le cœur de Chanu fit toc en sa poitrine.

Une minute plus tard, il se mettait au lit, lorsque madame Tapage glapit de nouveau :

Encore !

—Madame, je suis le sous-lieutenant Ravé.

—Ah ! oui, ils sont tous quelque chose.

—Je me retire chez M. Trouillard pour la nuit.

—Vous vous trompez, nous avons déjà deux hommes. Votre place est chez Trouillard en bas du bourg. Bonsoir.

Et vlan ! La porte se ferma. Et crac ! Les verrous étaient tirés.

De sa fenêtre, Chanu aperçut le petit Ravé pensif se gratter la tête puis dévaler l'escalier de pierres.

Sauvés, pensa le lignard.

Et les draps ramenés sur les yeux, il ronfla jusqu'au matin.

Quand il s'éveilla, le clairon venait d'appeler les hommes pour la corvée.

Le temps de boucler son havresac, de jeter Popof à bas du lit, il était sur le perron près de monsieur le curé qui allait dire sa messe.

—Nous partons, monsieur. La reconnaissance éternelle de deux troupiers vous est acquise.

—Trop heureux, mes amis, trop honoré. Le frère de Monseigneur ? N'est-ce pas ?

—Oh ! M. le curé. C'est un quiproquo.

—Madame Tapage m'a dit.

—Nous en remercions, M. le curé. Adieu, merci.

Le pauvre curé est encore sur son perron, bouche bée, regardant cet énigme de troupiers s'en aller, sac au dos et hâtant le pas pour rigoler derrière le massif des coudriers et des cèdres.

Le petit Ravé, ce jour-là, doubla ses sacrés virebouse : chez l'autre Trouillard, vous savez, ça l'avait mis en veine.

Popof dut faire ses deux jours et Chanu, qui n'en avait pas, en attrapa. Il ne saura jamais pourquoi.

A moins qu'il n'aille demander à madame Tapage

JULES LANOS.

LA MUSE ANARCHISTE

Elle existe, n'en doutez pas.

Hier encore j'ignorais son existence ; le courrier de France est venu me la révéler. J'ai reçu de là-bas une vingtaine de chansons qui se vendent séparément, paroles et musique, dix centimes, deux sous.

Bien des souffreteux ne comprenaient pas le but de l'anarchie ; grâce aux chansons populaires que les poètes du parti répandent, les compagnons comprendront que les démenagements clandestins, les repas pris sans payer, le massacre des bourgeois et autres fantaisies aussi agréables sont la base de la réforme désirable.

Je veux donner quelques échantillons du génie anarchiste, et j'aime à croire que mes lecteurs, faisant la part du lyrisme, ne tomberont pas dans les excès recommandés par les compagnons.

Les chansons anarchistes ont été faites par des poètes d'occasion, dans le but de coopérer à la propagande. Il ne faut pas parler de leur valeur littéraire, mais il n'est pas interdit de s'arrêter complaisamment à ces documents étranges qui ont leur couleur. C'est une poésie à part, significative et ardente, qui s'adresse aux désespérés, aux impatientes et aux révoltés, pour leur inoculer l'anarchie dans les veines.

Quelques exemples prouveront que ce procédé peut avoir une certaine puissance d'entraînement.

Dans la chanson *Faut plus d'gouvernement*, il est enseigné que toutes les formes de l'autorité sont détestables :

L'gouvernement d'Ferry
Est un système pourri ;
Ceux d'Floquet, de Constans
Sont aussi dégoûtants ;
Carnot, ni Boulanger
Ne pourront rien changer.
Pour être heureux vraiment
Faut plus d'gouvernement.

Parmi les gouvernants, ce sont les députés qui reçoivent le plus de brocards. On n'épargne même pas les députés-frères, témoin ce couplet du *Député en blouse* qui daube assez proprement M. Thivrier :

Qu'il a du chic, et qu'il est bien
Sous sa blouse bleue, la mine fière !
Chacun s'écrie : Cré nom d'un chien !
Qu'il est joli not' mandataire,
C'est le plus bel ornement
Plan, rataplan, plan, plan,
C'est le plus bel ornement,
De tout le Parlement !

Mais la muse anarchiste n'a pas toujours ces allures anodines ; elle est plus souvent grossière et surtout agressive :

Le député que tu nommes
Pour te faire des lois
Serait-il le meilleur des hommes
Il n'en vaut pas trois.
Nuit et jour il fait ripaille
Il se fait du lard ;
Envoie faire f. . . . cette valetaille.

Le chansonnier n'y va pas de main morte ; il propose à l'électeur de cogner :

N'sois donc plus si bête ;
Au lieu d'aller voter
Casse-leur la margoulette.

L'avis a été suivi : Ravachol, Vaillant, Henry, Santo et tous les violents connaissaient le couplet suivant :

Ah ! n. . . de D. . . ! faut que ça change
Assez d'perroquets,
Y faut sortir de cette fange,
Ouvrons les quinquets.
Gouvernant, patron, jésuite,
Tout ça sent l'mouchard ;
Faut leur f. . . d'la dynamite. . . .

Les réformateurs par l'anarchie ont la pudeur de ne pas chambarder la société sans nous donner de bonnes raisons. Si on les trouve mauvaises, c'est tout comme.

Y a rien d'changé

s'écrie-t-il avec dépit. C'est pourquoi il préconise l'emploi de la dynamite comme un moyen suprême.

Ils avaient la r'devance
Et nous avons l'impôt,
La cour et le roi de France :
Et nous Monsieur Carnot

Dans le *Chant des peinarads*, le genre abordé est plus lyrique, plus noble ; mais les motifs de la révolte ne varient guère :

Mon vieux peinarad, toi qui nuit et jour trimes,
De tes produits connais-tu le rapport ?
On t'a payé, mais c'était pour la frime,
Car ton patron remplit son coffre-fort.

Le taudis pour toi, prolétaire,
Quand les feignants ont des châteaux !
A toi l'eau, les pommes de terre,
L'autre a le vin, les bons morceaux. . . .

Un poète rival a traduit la même idée dans une autre chanson. C'est plus concis et plus pittoresque :

Si tu cessais de produire
Et de payer l'impôt,
Il crèverait ce vampire
De bourgeois salopiot.

Vous pensez peut-être qu'on peut attendrir les bardes de l'anarchie en leur parlant de la religion, de la famille, de la patrie, des grands principes. . . . *Les grands principes ? j'n'assois dessus !* vous chantera un brave compagnon qui la fait à la farce. Et il vous fera un cours de morale indépendante qui ne manque

pas de drôlerie. Ce n'est peut-être pas irréprochable au point de vue des convenances, mais l'auteur a soin de nous prévenir :

Quand y a convenance
Y a point d'indépendance.

Laissons donc notre poète à son indépendance et écoutons vibrer sa lyre :

.....
Les grands hommes ont vécu
Pour y croire faut être c. . .

Le principe quatre-vingt-treize
Encore une belle foutaise
Ous qu'on dit : " Citoyen
" Moi, j'ai tout, toi, t'as rien."

Plus loin, le poète marque son scepticisme par le distique suivant :

Moi j'aime c'qu'on mange, c'qu'on boit,
Ce que l'on touche du doigt.

C'est un gaillard à qui personne n'en fera accroire. Aussi, quand on lui parle des grands principes, il vous a un haussement d'épaules dédaigneux et il répond avec pitié :

Bourgeois, tu nous constipes
Avec tes grands principes,
Tes lois et tes vertus,
J'm'assois dessus.

Dans la *Mort d'un brave*, le poète développe la théorie que celui qui est réduit à la mort ou au suicide par misère doit se venger en tuant un bourgeois avant de quitter la vie. Il met en scène un vieillard qui, le jour de l'an, ventre creux et transi, se précipite sur un bourgeois et le tue.

Le compositeur a eu le soin d'indiquer les nuances musicales. C'est d'un si singulier effet que je me garde bien de les supprimer :

Bientôt apparaît sur le seuil
Un bourgeois à la mine altièrre
Dont l'allure, pleine d'orgueil,
Insultait sa noire misère,

(Animato)

Soudain le vieillard s'élança
Et d'une main bien assurée
Saisit sa gorge et lui planta
Son couteau jusqu'à la poignée.

(Andante)

Et ses lèvres disaient tout bas,
Dans l'extase d'un dernier rêve :

(Piu forte con express)

" C'est ainsi qu'un vagabond crève.

(Ben marcato)

" Vivre soumis, je n'en veux pas."

A ceux qui croiraient que cette propagande a peu d'effet sur la masse, je répondrai en citant la réponse de Léautier au magistrat qui lui demandait à quel mobile il avait obéi en tuant un inconnu :

— " J'étais à bout de ressources. Je n'ai pas voulu vivre soumis, j'ai aperçu un bourgeois à la mine altièrre et décoré, et je lui ai planté mon tranchet dans la gorge."

Une autre guitare c'est celle du *Droit à l'existence*.

On ne doit pas mourir de faim
Quand partout règne l'abondance
Le riche a volé notre pain

.....
S'il est un droit primordial
Pour sûr c'est le droit à la vie ;
Sous le règne du capital,
L'existence nous est ravie ;
Ce droit nous devons l'affirmer,
Tous les moyens sont bons, que diantre.
Tout est permis, voler, tuer,
Quand nous avons la faim au ventre.
Alors pourquoi mendigoter
Auprès du riche parasite ?
Sur autrui nul ne doit compter.
Prenez au tas, ça va plus vite

C'est vrai, mon très cher anarchiste ; mais ayez donc la bonté de me dire qui fera le tas ?

Si vous n'avez pas de turbin
C'est la faute au capitaliste,
Prenez partout le pain, le vin,
Et vatrinisez qui vous résiste.

Toutes ces jolies choses sont complétées par un refrain que les compagnons doivent reprendre en chœur :

Allons ! debout ! brisons l'ordre bourgeois ;
Faisons jouer dynamite et potence ;
Quand nous aurons flambé codes et lois,
Chacun aura le droit à l'existence.

Un autre chansonnier a eu la précaution de rimier un programme :

Nous voulons avoir le droit de bien vivre,
De boire et manger quand cela nous plaît,
Sans plus d'autres formes.
Ce que les bourgeois nomment mariage,
Nous, nous l'appelons prostitution ;
B l leur famille
En ménage, on est toujours en bisbille :
La nature veut la libre union,
Ce que nous voulons, c'est pour tous les êtres
Le droit de s'unir par affinité.
Morale anarchique,
D'où découlera l'ordre économique,
Tout se faisant par réciprocité,
Nous voulons aussi que chacun soit libre
D'aller travailler, de passer son temps
Comme bon lui semble

C'est pourquoi, ainsi qu'il est dit dans le *Chant des peïnards* :

Il faut lutter pour l'anarchie
Qui vous rendra le sens moral.

Je bornerai là mes citations. Celles que je pourrais encore faire sont trop révoltantes.

Ce qui frappe, dans ces chansons, c'est la fureur anti-patriotique qui secoue tous les chenapans de l'anarchie. Je ne parle pas de leur sottise, elle est insondable.

Au point de vue littéraire, ces productions échevelées sont intéressantes à connaître. L'art élégant des nuances fait défaut, mais en cherchant bien on découvre parfois sous ces vers triviaux, des pensées exprimées par les maîtres. Ces rencontres constituent la curiosité de la lecture. Ainsi, notre grand tragique a dit :

Et le combat finit faute de combattants.

Le chansonnier anarchiste qui s'assoit sur les grands principes a exprimé une pensée semblable :

C'est comme la patrie,
C'est encore une chirie ;
S'il n'y avait plus de soldats,
Y aurait jamais de combats.

Il est bon d'ajouter qu'une certaine Mme Quitrimé a composé à l'usage des pensionnats des deux sexes une *Carmagnole* des enfants tout à fait édifiante et une *Boulangère* des plus suggestives. Dans la *Carmagnole* on invite les petits, quand ils seront grands, à faire rendre gorge à leurs "sales gardes-chiourmes" de patrons

Dans la *Boulangère*, on fait chanter aux fillettes, sur l'air d'une ronde enfantine, une enfilade d'insanités dont voici la strophe finale :

Maintenant que nous savons
Que les riches sont des larrons,
Si not' père, not' mère
N'en peuvent purger la terre,
Nous, quand nous aurons grandi,
Nous en ferons du hachis.

On n'a pas besoin de se creuser l'esprit pour savoir ce que deviendront les enfants élevés dans les milieux où leur je ne intelligence s'épanouira aux doux accents de la *Boulangère* et aux mâles refrains de la *Carmagnole*.

HENRI ROULLAUD.

REPRODUCTION

L'HOSPITALITÉ

(Suite)

côté, se succèdent d'autres blessés que d'autres chirurgiens pensent. Sur cette chaise, à son tour, un husard avec, en travers de la figure, un coup de sabre, allant d'un coin du front à l'oreille opposée, en passant juste entre les deux yeux. Et le chirurgien à qui était échu ce balafre, c'était lui, Schopman, et soudain, sous la chandelle rougeoyante, il avait aperçu au visage du gendarme, une cicatrice blanche par places, boursoufflée et sanguinolente à d'autres, trace du coup de sabre que lui, jeune aide-major, avait recousu à Waterloo !

Devant la porte de la maison, une grande table toute rouge, poissée de sang ; sur la table un homme étendu qu'on ampute, puis un autre, puis un autre ; des chirurgiens les bras retroussés, l'instrument d'acier clair à la main ou aux dents ; sur une chaise, à

Il ne trembla ni ne frémit, mais ses orteils crispés se contractaient dans ses chaussures, tandis que sa main glissée tenait, prêt à l'armer et à faire feu, un pistolet d'arçon, dissimulé sous sa houppelande. Il sentait que d'une seconde à l'autre il pouvait être reconnu et calculait froidement le temps qu'il lui faudrait, après avoir cassé la tête au gendarme, pour courir à l'écurie prendre le cheval le plus près de l'entrée, lui jeter une selle sur le dos, et partir au galop.

Le paisible soldat, à cent lieues de prévoir le danger qui le menaçait, poursuivait tranquillement sa confrontation. Elle se termina enfin ; satisfait, il plia méthodiquement le passeport, le remit au docteur et, après lui avoir fait quelques réflexions banales sur le temps et la saison, il sortit en saluant. Sans affectation, le fugitif le regardait s'en aller, traverser la cuisine de l'auberge et regagner la rue ; il lui semblait qu'un poids énorme se soulevait de dessus sa poitrine, et qu'il allait respirer librement alors que son interlocuteur aurait passé la porte, mais seulement alors. Les secondes étaient longues et lourdes, il n'en finissait pas de sortir, ce revenant redoutable, de fermer son manteau, d'ouvrir le loquet. Enfin, il avait tiré la porte, il sortait, il était à moitié dehors, tenant toujours le vantail. Ne le pousserait-il donc pas ! A ce point il suspendit son geste ; avant de tirer la porte, il se tourna à demi, enveloppa encore une fois le Docteur d'un long regard, puis disparut.

Oh ! ce regard ! Le fugitif avait senti un frisson lui courir le long de l'échine. Pourquoi l'agent de la Loi l'avait-il regardé ainsi ? L'avait-il reconnu dès l'abord, et rusant, ne se sentant pas en force pour l'arrêter tout seul, avait-il simulé le bonhomme pour gagner du temps et aller prévenir son brigadier ? Ou bien, sans avoir reconnu le docteur positivement, était-il simplement en train de se dire : "J'ai déjà vu cette figure quelque part" ? Et maintenant, cherchant sans doute à préciser ses souvenirs, n'y parviendrait-il pas trop aisément ? Angoissantes questions auxquelles nulle réponse rassurante ne pouvait être faite.

Mais Schopman était un homme de courage et de prompt résolution. Il examina la situation en face, il prit hardiment un parti. De deux choses l'une, ou il n'était pas reconnu, et alors il n'avait qu'à souper tranquillement, à dormir sa nuit tout entière, pour reprendre, bien reposé, sa route au matin ; ou bien au contraire le gendarme, retrouvant sous son déguisement de marchand de laine un aide-major de l'armée de l'Empereur, avait jugé cela infiniment suspect, et il devait, en ce moment, en conférer avec le reste de sa brigade, qui allait arriver d'un instant à l'autre pour voir de près cette transfiguration.

Devant une aussi dangereuse hypothèse, n'était-il pas prudent de fuir à l'instant même ? Le docteur hésita un moment, mais il se dit que son départ le dénoncerait, que le lendemain il aurait aux trousses toute la gendarmerie du département, que son cheval était fatigué, que lui-même n'avait pas diné, ce qui constituait de mauvaises conditions pour un galop à fond de train, qu'il serait toujours temps, en s'y prenant bien, de fuir à la première alerte... et il resta. Cependant, pour ne rien donner au hasard de ce que la prudence lui poulaît enlever, il prit quelques

précautions. Il se rendit à l'écurie sans attirer l'attention du garçon qui en sortait, sa besogne terminée, pour n'y rentrer, à moins d'imprévu, que le lendemain à l'aube ; il défit et remplaça par une boucle le nœud qui attachait son cheval, il lui passa la bride, et le sella en ayant soin de vérifier toutes les parties du harnachement. Il tira simplement la porte de l'écurie. Après quoi, il changea l'amorce de ses pistolets, et rentra dans le cabaret.

Son souper était servi, et l'hôtesse, avec ce sourire qui fait partie des fonds de commerce, dans toutes les gargotes de l'univers, l'invitait à se mettre à table. Il passa dans une petite salle attenante à la cuisine, il n'y trouva qu'un couvert, car il était le seul hôte de l'auberge ; et comme ses alarmes allaient s'amoindrisant au fur et à mesure que les minutes fuyaient, car la venue des gendarmes était de moins en moins probable, vu le temps écoulé, ce fut avec une réelle satisfaction qu'il s'assit devant le potage fumant. Celui-ci fut suivi d'une entrée, puis d'un rôti. Le Docteur mangeait d'un excellent appétit, et cependant il se hâtait ; il tenait à avoir suffisamment diné s'il lui fallait passer la nuit à cheval. Ses craintes n'étaient donc pas absolument dissipées ; aussi, tout en mettant les morceaux en double, son oreille demeurait tendue, et son regard ne quittait guère la fenêtre, qui donnait sur la rue, où elle répandait une nappe de lumière.

Tout à coup il tressaillit : la porte du cabaret avait été ouverte par quelqu'un qui venait du dehors, quelqu'un qui avait salué à haute voix le personnel de l'auberge, et qui maintenant chuchotait. Chose grave, presque aussitôt l'hôtesse entra dans la salle à manger, et se mit à placer un couvert en face du Docteur.

Tout de suite celui-ci vit qu'il y avait quelque chose d'insolite, car la brave femme paraissait se raidir pour être naturelle, et un trouble qu'elle ne parvenait pas à dissimuler se lisait dans l'éclat de ses yeux, dans un imperceptible tremblement de ses doigts, dans la coloration plus vive de son teint.

— Tiens, fit le docteur, vous avez un nouveau

— Mais oui, Monsieur, un voyageur qui vient d'arriver.

— A cheval ?

— Non monsieur, à pied.

— Par ce temps-là, il faut être intrépide.

En effet, il pleuvait à torrents.

— C'est un commerçant ?

— Je ne le connais pas, quoiqu'il me semble l'avoir déjà vu. Cela pourrait bien être un maquignon, qui s'en ira demain matin à la foire de Semur.

— Bon, bon, ce sera plus gai d'achever mon dîner en compagnie !

L'hôtesse sortit et ne referma pas la porte, car le voyageur annoncé entra.

C'était un homme de stature élevée, large d'épaules, vigoureux, l'air martial et décidé. Il s'assit en enlevant son chapeau. Pus n'était besoin d'être dans une de ces situations qui rendent l'esprit aigu et pénétrant aux fngitifs, par la conscience du danger, pour voir ce qu'était ce gaillard-là. Ses cheveux coupés à l'ordonnance, sa redingote boutonnée jusqu'au menton, son absence de linge, tout décelait le militaire en bourgeois, et non le maquignon.

Le Docteur ne s'y trompa point. Mais y avait-il là

de quoi l'inquiéter ? Les militaires en bourgeois ne présentaient pas pour lui un danger particulier. Au contraire, presque tous les anciens soldats appartenaient à son opinion ; il aurait donc plutôt trouvé aide auprès d'eux qu'auprès de toutes autres personnes. Cependant quand celui-ci entra, ce quelque chose que nulle civilisation n'étouffe complètement en nous, ce reste de sauvagerie qui nous fait si souvent agir sans réflexion au mieux de notre sécurité, l'instinct enfin, avertit Schopman que l'arrivée de cet inconnu était une menace. Tout en lui rendant son salut, il l'enveloppa d'un long regard, sans affectation, mais attentif et pénétrant. Et le résultat de cet examen fut terrible, car le Docteur vit que cet étranger soi-disant venu à pied, avait les bottes à peine maculées de boue, bien qu'il eût plu toute la journée. Donc c'était un militaire de la localité même, et en rapprochant cette constatation de ce fait qu'il avait d'abord salué très haut, en entrant dans la cuisine, puis chuchoté à voix basse, Schopman en conclut que c'était le brigadier de gendarmerie.

Sa déduction était juste : c'était bien le brigadier.

Le gendarme qui avait demandé ses papiers au Docteur ne l'avait pas reconnu positivement ; il n'avait pas dit tout de suite, "voilà l'aide-major qui m'a reconu le visage à Waterloo" ; mais en quittant l'auberge, et surtout quand il s'était retourné en fermant la porte, il avait la certitude qu'il avait rencontré son interlocuteur à l'armée, et qu'il l'avait vu parmi les officiers. Il aurait mieux voulu qu'il eût nettement reconnu le Docteur, car le souvenir des périls supportés en commun, la solidarité de l'uniforme, la gratitude pour son major, l'auraient peut-être empêché de le dénoncer. Mais ses doutes s'étaient tournés contre le Docteur. Aussi, rentrant à la caserne, avait-il raconté par le menu son expédition à son chef, en lui faisant part de ses soupçons.

"Ah ! fichtre ! qu'est-ce que cela voulait dire ?" Ce brigadier était un malin, trop malin même. Il n'avait qu'une chose à faire, n'est-ce pas, prendre avec lui un de ses hommes, se rendre à l'auberge, s'assurer de l'individu suspect, puis eu informer ses chefs. Les instructions rigoureuses que, vu les circonstances politiques, le Ministère de l'Intérieur avait adressées à la gendarmerie, lui permettaient d'agir arbitrairement avec toute la rigueur possible. Mais certaines arrestations un peu précipitées avaient fait quelque bruit dans le département même, et amené de graves désagréments à leurs auteurs. D'un autre côté, le brigadier imaginaire, comptant sur son habileté, voyant là une occasion de se distinguer en faisant peut-être, à lui tout seul, une importante capture, ne voulut associer personne à son entreprise. La prudence et la gloire qui marchent si rarement ensemble, se trouvaient donc ici d'accord, et tressaient de leurs mains unies une couronne au bon sous-officier. Du moins, voyait-il les choses sous ce favorable jour !

Il dressa immédiatement ses batteries : revêtir un vêtement civil, parvenir au suspect sans éveiller ses soupçons, l'interroger habilement, le confondre, puis au bon moment, lui mettre la main sur l'épaule en prononçant le sacramental : "Au nom de la loi, je vous arrête !" Mais, les héros ont leurs faiblesses, et nous devons ajouter, pour être sincère, que la perspective

d'un bon dîner gratis aux *Deux Ecus*, avait bien été pour quelque chose dans la stratégie du brigadier. Cette stratégie bien arrêtée dans sa tête, il se rendit à l'auberge. Aussitôt entré, il mit rapidement et à voix basse, au courant de la situation l'hôtesse qu'il épou-vanta. Bien entendu il expliqua que son dîner était une affaire de service public, sans qu'on protestât ! Dame ! la sécurité de tous imposait aux *Deux Ecus* ce léger sacrifice !

Pour le Docteur, pris à l'improviste par l'arrivée de son adversaire, il n'avait pu combiner aucun plan. Il se confia à sa présence d'esprit, à son sang-froid, pour se guider dans les événements qui allaient suivre, bien résolu à se faire tuer, en vendant chèrement sa vie, plutôt que de se laisser arrêter pour être envoyé à l'échafaud.

A peine assis, le brigadier entama la conversation :

— Monsieur voyage ?

— Mais oui, Monsieur.

— Pour son agrément ?

— Non, pour son commerce.

— Ah ! vous êtes commerçant ; moi aussi ; comme cela se trouve ! Vous allez sans doute à la foire de Semur, demain ?

— Mais probablement. J'hésite à cause de cet affreux temps qu'il fait.

— Tant mieux, si vous vous décidez, nous ferons route ensemble, et je ne ferai pas fâché, comme il faut partir très matin, dans la nuit, d'avoir un compagnon qui paraît solide comme vous.

— Pourquoi cela ?

— Dame, parce que les chemins ne sont pas trop sûrs par ici (baissant la voix, et regardant son interlocuteur fort attentivement) ; on dit qu'il y a dans les bois des brigands de la Loire... des condamnés politiques à bout de ressources, qui ne vivent que de rapines et ne se gênent pas pour détrousser les voyageurs !

Le Docteur ne broncha pas et ne baissa pas les yeux ; c'était enfantin ! Il se contenta de hausser les épaules.

— Bah ! bah ! des hommes ne s'arrêtent pas à ces contes de bonnes femmes ! Pour moi, j'irai à la foire si le temps se remet ; s'il continue à être aussi mauvais, je n'irai pas, et je me dirigerai tout droit sur Dijon à la première éclaircie, voilà tout.

Il se remit à manger de bel appétit, avec l'air d'un homme qui n'aime pas à être dérangé pour des bile-vescés, durant cette sérieuse occupation.

Un silence.

Le brigadier devenait pensif ; cela ne marchait pas du tout. Il fallait essayer d'autre chose.

— Et comme ça, reprit-il, qu'est-ce que vous "commercez" donc ?

— Je "commerce" les laines ; et vous ?

— Moi ?... Je, oui, je, je commerce les chevaux.

— Et ça va, les affaires ?

— Peuh ! euh ! couci couça !

— M'étonne pas, le pays n'a pas l'air bien gras, par ici ; je parie que les moutons ne valent pas ceux de la Brie ?

— Plus gras que vous ne croyez ; si, les moutons sont bons, aussi bons que quiconque.

— Parie qu'ils n'ont pas la laine si douce que ceux du Nord ?

— Possible, mais... .

— Y a pas de "mais" ; tenez, je vais vous montrer des échantillons que j'ai dans ma valise, vous allez voir, nous les regarderons en buvant un coup de *cacheté* à la santé du temps, cela lui fera peut-être du bien !

Et le Docteur se mit à rire d'un gros rire benêt.

Comme son dîner se trouvait expédié, et qu'il supposait son cheval bien repu et suffisamment reposé aussi, il résolut de brusquer les choses. Il était plus qu'évident que, dans un moment qui ne pouvait tarder, le brigadier apparaîtrait qu'il était venu pour cela, sous la redingote du maquignon, et alors comment se présenterait la situation ? Elle pouvait devenir, elle deviendrait hasardeuse. Il fallait donc sortir de la souricière avant qu'elle fût fermée. Schopman frappa son verre du dos de son couteau : une servante apparut.

— S'il vous plaît, mademoiselle, monter-nous une bouteille de Pomard, débouchez-la, et laissez-la une minute tiédir devant le feu, avant de nous la verser. Puis se tournant vers le brigadier :

— Tenez, camarade, vous allez voir ça, de la laine du Nord et de la laine de la Brie, vous ne connaissez pas ça, par ici ; vous allez voir, vous allez voir, et si je n'ai pas raison, nous boirons une autre bouteille.

En même temps il se leva, mit son chapeau sur sa tête, et se dirigea vers la porte. Au moment de la franchir, il rentra dans la pièce en disant :

— Mom manteau est sec maintenant, je vais le monter dans ma chambre.

Il décrocha donc son manteau, le jeta sur son bras, sortit sans se presser, et, comme le brigadier, rassuré cependant par la commande du Pomard, le regardait faire d'un œil où, malgré tout, une vague inquiétude se lisait, il prit ostensiblement l'escalier du premier étage, où était la chambre qu'on lui avait donnée, et le monta lentement en faisant résonner ses éperons sur les marches, et en battant le briquet comme pour allumer sa chandelle. Le gendarme se rasséra, fit de nouveau face à la table, et tourna sur la bouteille de bon vin toutes ses méditations.

Arrivé à sa chambre, le docteur ne perdit pas son temps. Il passa son manteau, l'agrafa solidement, enfonça ferme son chapeau sur sa tête, et tordit eu deux coups de main les draps du lit en corde, les attachés à la barre de la fenêtre, prit par les dents la poignée de sa valise, et, méthodiquement, comme au gymnase, descendit dans la rue. Nul risque qu'un témoin le troublât dans ce village endormi, il pleuvait à seaux et le vent faisait rage. Il tourna la maison, entra dans l'écurie, assura le harnachement de son cheval, sortit celui-ci, l'enfourcha, prit tout de suite le bas-côté de la route couvert de gazon, sur lequel les fers de la bête ne feraient aucun bruit, et partit au galop.

(A suivre)

Au premier rang pour y rester !

Il y a plusieurs bonnes choses dans les différents genres de clavigraphes, mais cependant pour la facilité d'opération, la perfection de l'alignement, la simplicité de construction, les qualités de durée, le MEILLEUR de tous est sans contredit

Le "Calligraph"

Il n'a pas de supérieur, ni même d'égal. On enverra un catalogue décrivant le Calligraph et les fournitures qui s'y rattachent sur demande.

THE AMERICAN WRITING MACHINE CO.
HARTFORD, CONN., E.-U.

MORTON, PHILLIPS & CIE,
AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC ET L'EST D'ONTARIO.
MONTREAL.

'North British & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	3,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES :

W. W. Ogilvie ; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal ; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Epargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.
Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprime par la Compagnie d'Imprimerie Desaulniers, et publie par Octave Derrnaris, au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

MM. B. font la collection.

Chas. S. Burroughs, W. Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY
AVOCAT.
"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN
AVOCAT.
Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 11 PLACE D'ARMES, Chambres 315 et 316. Telephone 2243.

LE SUN

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

Est la Compagnie d'Assurance sur la vie qui doit être patronisée par toutes les classes de la société.

SOLIDE
ET
PUISSANTE.

Elle offre toutes les garanties désirables.

LE SUN

Compagnie d'Assurance Sur la Vie

MONTREAL.